

Allocution à l'occasion de la séance plénière – Jeudi 10 avril 2014.

Monsieur le Président,

L'égalité entre les femmes et les hommes est pour la France un impératif philosophique et politique, c'est aussi un facteur d'efficacité dans nos politiques nationales et dans notre action internationale. Cette égalité doit être assurée tout au long de la vie grâce à des politiques sociales sensibles au genre.

En France, cela commence par une éducation au respect, à l'égalité et à la sexualité afin de favoriser l'adoption de comportements responsables dès le plus jeune âge. Nos dispositifs visent ensuite à garantir le libre des choix des individus en matière de reproduction. Le gouvernement français met en œuvre ce principe fondamental à travers le renforcement de l'accès aux services, aux produits, à l'information en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment par l'amélioration du remboursement et la gratuité pour les mineures en matière de contraceptif, la prise en charge à 100% des Interruptions Volontaires de Grossesses, mais aussi par la prise en charge gratuite et anonyme de l'accès aux centres de dépistages aux Infections Sexuellement Transmissibles et au VIH/Sida.

La prévention joue un rôle déterminant dans l'efficacité de ces dispositifs. Les campagnes de prévention VIH/Sida en France ont contribué à modifier les comportements sexuels.

L'augmentation spectaculaire du recours aux préservatifs lors du premier rapport sexuel, atteste de l'efficacité des campagnes.

Depuis les années 2000, leur taux d'utilisation se maintient à 80%. La contraception d'urgence s'est très fortement développée depuis 1999, date à laquelle elle est devenue accessible en pharmacie sans prescription médicale. Aujourd'hui en France, une femme sexuellement active sur cinq déclare avoir eu recours à la contraception d'urgence et pour les jeunes femmes de 15 à 24 ans, presque une sur deux.

Monsieur le Président,

Vous l'aurez compris, il est nécessaire de s'assurer que les individus et particulièrement les jeunes évoluent dès le plus jeune âge dans un environnement favorable à la prise de décision responsable, sensible à l'égalité entre les femmes et les hommes et respectueux des droits. Nos politiques sociales évoluent et essaient de s'adapter le mieux possible afin de préserver le bien-être des personnes, de garantir leurs droits fondamentaux à l'égalité, à la sécurité et à la dignité.

Les modes de vie familiaux ont connu de nombreux changements durant ces dernières décennies en France comme partout dans le monde. C'est pourquoi, la France a développé dans le cadre de sa politique familiale des mécanismes qui permettent une meilleure articulation du mode de garde et de prise en charge des enfants, notamment avec une accélération importante de création de plans de crèches.

Dans le cadre du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, nous avons renforcé l'aide économique à destination des familles monoparentales dans lesquelles le chef de la famille est , à 90%, une femme.

Enfin, la France est fière d'avoir rejoint les 15 pays qui successivement depuis plus de 10 ans ont ouvert le mariage aux couples du même sexe. Il s'agit d'une loi d'égalité des droits qui fait écho aux valeurs que notre pays partage avec d'autres.

Pour conclure, je souhaite réaffirmer l'engagement de la France pour la mise en œuvre du programme d'action du Caire. Pour cela, nous devons aborder de manière plus directe les enjeux nous n'avons pas su faire face durant ces 20 dernières années. Parmi les défis que la communauté internationale devra relever dans le cadre du programme post-2015, je vois 3 sujets majeurs :

- Les grossesses non désirées, particulièrement les grossesses adolescentes ;
- Les avortements non sécurisés ;
- Les inégalités d'accès aux informations, aux produits et aux services de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Je vous remercie.